

Décision fixant la liste des membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social du 18 mai 2015 chargée de l'examen des projets relevant de la compétence conjointe du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie et du Président du Conseil départemental

Le directeur général
de l'ARS de Haute-Normandie

Le Président du Conseil
départemental

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R313-1,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires notamment son article 124,

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la circulaire n°DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

CONSIDERANT la désignation des représentants d'usagers du secteur des personnes handicapées faite par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et la désignation des représentants d'usagers du secteur personnes âgées faite par le comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA),

SUR PROPOSITION du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie et du Président du Conseil départemental,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie et du Président du Conseil départemental :

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
Membres avec voix délibérative				
Conseil Départemental				
Le Président ou son représentant	Président	1	Sébastien LECORNU, Président du Conseil départemental	Marie TAMARELLE- VERHAEGHE Présidente de la 4 ^{ème} commission
Représentants du Conseil départemental		2	Emmanuelle BARRE, Déléguée des affaires sociales	Nathalie PUVION Responsable pôle Etablissements et Services
			Aurélie LEFEBVRE Directrice solidarité et autonomie	Isabelle JOLIVET-PEREZ, Directrice adjointe solidarité et autonomie
ARS de Haute-Normandie				
Le DGARS ou son représentant	Président	1	Amaury de SAINT- QUENTIN, Directeur général	Christine LE FRÊCHE Responsable du pôle «Organisation de l'Offre Médico-Sociale»
Représentants de l'ARS		2	Laurence LOCCA, Responsable planification « Organisation de l'Offre Médico-Sociale » (POOMS)	Cadre du pôle « Organisation de l'Offre Médico-Sociale » (POOMS)
			Dr Carole GARCES Médecin référent du pôle de l'offre médico-sociale secteur "personnes âgées	Dr Cécile BONNEFOY Adjointe Pôle de l'Organisation de l'Offre de Santé Médecin référent santé mentale
Représentants des usagers				
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées	CODERPA	3	Jean DECRAENE	-
			Paul MARRE	-
			François PERDEREAU	-
Représentants d'associations de personnes handicapées	CDCPH	3	Corinne COURTEL	Dominique GALLAY
			Eliane LE RETIF	Francine MARAGLIANO

			Frederick MULLER	Corinne COLLINOT
--	--	--	------------------	------------------

Membres avec voix consultative				
Représentant des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et des lieux de vie et d'accueil	Gestionnaires	2	Patricia de BONNAY, Déléguée régionale permanente de la Fédération Hospitalière de France Haute-Normandie (FHF)	Florian PALENZUELA, SYNERPA
			Eric RECTENWALD FEHAP	Eric MABY APEER
Personnes qualifiées		2	Dr Bruno MARTIN Médecin chef du pôle extrahospitalier Hôpital Navarre	
			Dr Antoine ROSIER Centre de ressource Autisme de Haute-Normandie	
Représentant d'usagers spécialement concernés		1	M. Michel PONS Coordination handicap	
Personnels des services techniques		4	Fabienne PROVOT Directrice par intérim de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure Représentant du CD 27 Ghislaine BORGALLI-LASNE Directrice de la DDCS de l'Eure Catherine DENEUVE, Coordinatrice Appel à Projet et chargée d'études secteur PA « Organisation de l'Offre Médico-Sociale »	

Article 2

Les membres désignés à l'article précédent, à titre permanent, avec voix délibérative et les membres avec voix consultative représentant les unions, fédérations ou groupements représentatifs des

personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et des lieux de vie et d'accueil, disposent d'un mandat de trois ans renouvelable une fois en fonction de leur date de désignation.

Article 3

Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès des autorités compétentes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales et de la santé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en joignant une copie de la décision contestée,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de la notification.

Article 4

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie et le Président du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 13 MAI 2015

Le directeur général
de l'ARS de Haute-Normandie



Amaury de SAINT-QUENTIN

Le Président du Conseil départemental

